

Abergement le Grand
Abergement le Petit
Abergement les Thésy
Aiglepierre
Arbois
Aresches
Aumont
Barretaine
Bersaillin
Besain
Biefmorin
Bracon
Brainans
Buvilly
Cernans
Chamole
Chausseuans
Chaux Champagny
Chilly sur Salins
Clucy
Colonne
Darbonnay
Dournon
Fay en Montagne
Geraise
Grozon
Ivory
Ivrey
La Chapelle sur Furieuse
La Chatelaine
La Ferté
Le Chateley
Le Fied
Lemuy
Les Arsures
Les Planches Près
Arbois
Marnoz
Mathenay
Mesnay
Miéry
Molain
Molamboz
Monay
Montholier
Montigny les Arsures
Montmarlon
Neuvilly
Oussières
Picarreau
Plasne
Poligny
Pont d'Héry
Pretin
Pupillin
Saint Cyr Montmalin
Saint Lothain
Saint Thiébaud
Saizenay
Salins les Bains
Thésy
Tourmont
Vadans
Vaux sur Poligny
Villers les Bois
Villerserine
Villette les Arbois



MISE EN COMPATIBILITE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE **SALINS LES BAINS** PAR DECLARATION DE PROJET

au titre des articles L 153-54 à L153-59 du Code de l'Urbanisme

Pièces Annexes

Site d'Arbois
17 rue de l'Hôtel de Ville
39600 Arbois
Tél.03.84.66.24.17

Siège
9 rue des Petites Marnes
39800 Poligny
Tél.03.84.73.77.58
contact@cc-aps.fr

Site de Salins-les-Bains
La Tour - ZA des Mélincols
39110 Salins-les-Bains
Tél.03.84.73.16.46



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

39500.2018.10.04. N°117

Séance du	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
			en exercice	présents	Votants
29/10/2018	23/10/2018	23/10/2018	23	16	20

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de ville, le 29 octobre à 20h, sous la présidence de Monsieur BEDER, Maire.

Etaient présents : G. BEDER, A.LAVIER, MF. BAKUNOWICZ, A. DESROCHERS, B. BIICHLE, MT. BROCARD, T. NGUYEN HUU, C.PROST, M. FLEURY, C.FORET, JF. CATELAN, Y. PINGUAND, G.LANCIA, C.ROUEFF, O.SIMON, J. COTTAREL

Etaient excusés :V. JOAO (pouvoir à Y. PINGUAND), O. FAIVRE (pouvoir à G. BEDER) I. BERTRAND (pouvoir à B. BIICHLE), D. MATTOT (pouvoir à A.LAVIER)

Etaient absents : L.SAILLARD, V.MORETTI, C.BOUVERET

MT. BROCARD est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE A LA CCAPS DE MISE EN CONFORMITE DU PLU DE SALINS

OBJET : Prescription de la nécessité d'adapter le PLU en vigueur afin de permettre la réalisation d'un projet économique présentant un caractère d'intérêt général ;

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du conseil avait été faite le

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15/09/2014 ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°DCTME-BCTC-20161216.005 portant création de la Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura assurant la compétence Urbanisme et Aménagement ;

Vu l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le projet de création sur la commune de Salins les Bains, d'un centre de développement et de production de produits parapharmaceutiques, cosmétiques et dermatologiques utilisant les caractéristiques de l'eau du sous-sol de Salins les Bains, sur le site de l'hôpital qui va prochainement déménager.

Considérant que le développement de ce type d'activité présente un intérêt général en particulier en matière de valorisation économique et touristique (création d'emploi, revitalisation du pôle thermal, développement de l'activité économique et commerciale, optimisation et innovation de la gestion de la ressource en eau salée,...) renforçant de fait l'attractivité et la renommée de la commune de Salins les Bains.

Considérant que les dispositions actuelles du PLU ne permettent pas la concrétisation de ce projet, et que l'adaptation du PLU en vigueur est nécessaire.

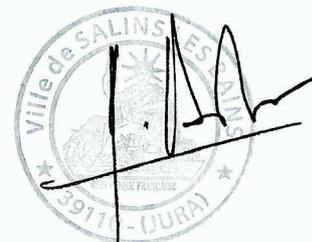
Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOUHAITE** que ce projet puisse se concrétiser et que le PLU en vigueur soit adapté en conséquence ;
- **MISSIONNE** Monsieur le Maire, afin qu'il se rapproche de la CCAPS, compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement pour qu'elle mène à bien l'adaptation du PLU, afin de permettre la concrétisation de ce projet économique et touristique qui renforcera l'image de station thermale de Salins les Bains.

En l'hôtel de ville, le 29 octobre 2018,

Le Maire,

Gilles BEDER



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 Novembre 2018
CO 150 DE

Page 1/2

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Serge CLEMENT, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Alain LABBEZ, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 75
Votants : 78

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, soit 3 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Thierry GUINCHARD à Serge CLEMENT, Pascal DROGREY à Alain LABBEZ, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Bernard LAUBIER, Yann PINGUAND.

Étaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENIAX, Robert MOUGET, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BAILLY.

Convocation faite le : 7 novembre 2018

Objet : Prescription d'une procédure de mise en compatibilité n°2 du document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme) de Salins les Bains par déclaration de projet : création d'une unité de production et de commercialisation de produits cosmétiques et dermatologiques.

Plusieurs points règlementaires inscrits dans le PLU de Salins les Bains limitent le bon développement de secteurs stratégiques, et notamment les zones classées AUs. Il convient de les modifier.

Il apparaît que certains points du Rapport de Présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), du Règlement représentent aujourd'hui des freins au développement de ces zones.

Le rapport de présentation et son annexe (rédigée lors de la révision simplifiée du PLU en février 2012), stipulent que la zone AUs a été créée pour permettre l'urbanisation pour des équipements hospitaliers et thermaux (y compris hébergements ...).

Le PADD, en page 3 et 4, identifie l'ancien hôpital comme l'un des 4 éléments du pôle thermalisme et santé.

Le règlement précise que la zone AUs est un secteur réservé à l'urbanisation future pour des équipements hospitaliers ou thermaux (y compris hébergements ...).

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 Novembre 2018
CO 150 DE (SUITE)

Objet : Prescription d'une procédure de mise en compatibilité n°2 du document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme) de Salins les Bains par déclaration de projet : création d'une unité de production et de commercialisation de produits cosmétiques et dermatologiques.

Or, il s'avère aujourd'hui que ces règles contraignent le développement de produits para pharmaceutiques à Salins les Bains. Cette opération prévoit la création d'une unité de production et commercialisation de produits cosmétiques et dermatologiques utilisant les caractéristiques de l'eau des sous-sols de Salins les Bains.

La portée de l'intérêt général de ce projet est majeure pour la commune de Salins les Bains : création d'emploi, revitalisation du centre-ville les Bains, création d'activités économiques et commerciales, bonification de l'image de Salins les Bains. Une optimisation et une innovation de la gestion de la ressource en eau salée est attendue.

En application de l'article L5211-57 du Code des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal de Salins les Bains, réuni le 29 Octobre 2018 a émis le souhait que ce projet puisse se concrétiser et que le PLU en vigueur soit adapté en conséquence.

Monsieur le Maire de Salins les Bains est missionné pour prendre l'attache de la CCAPS, compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement pour mener à bien l'adaptation du PLU, permettre la concrétisation de ce projet économique et touristique, renforcer l'image touristique de station thermale de Salins les Bains.

VU l'avis de la commission Planification/Urbanisme lors de sa séance du 7 novembre 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / PRESCRIT une procédure de mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains par déclaration de projet ;

2 / PREND acte des étapes de la procédure :

- Consultation de l'Autorité Environnementale au titre de l'examen au cas par cas,
- un examen conjoint du projet d'intérêt général et de mise en compatibilité du PLU par les Personnes Publiques Associées
- une enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU avec les modifications proposées
- une délibération du Conseil Communautaire dressant le bilan de la concertation, de l'intérêt général et approuvant la mise en compatibilité du PLU ;

3 / DILIGEANTE une enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU ;

4 / AUTORISE le Président à prendre tous les actes et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que des sus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

Affiché le 22 novembre 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 22 novembre 2018



**ARRETE DU PRESIDENT
du 25 octobre 2019**

**D'ouverture de l'enquête publique de la déclaration de Projet n°2 avec Mise en Compatibilité
du PLU de SALINS LES BAINS**

Le Président de la Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins Cœur du Jura,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-6, L153-54 à L153-59, et R.153-8,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants,

VU la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU le décret n° 85-453 du 23 août 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 modifiant diverses dispositions du code de l'urbanisme,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et notamment l'article 236,

VU le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

VU le décret n°2017-626 du 25 avril 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura en date du 14 novembre 2018 relative à la procédure de Déclaration de Projet avec Mise en Compatibilité du PLU de SALINS LES BAINS,

VU les avis des personnes publiques consultées et notamment celui de l'Autorité Environnementale,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, dont la notice de présentation comprenant l'analyse des incidences environnementales de la déclaration de projet,

VU la décision en date du 17/10/2019 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Besançon désignant Monsieur Jacques HUGON en qualité de commissaire-enquêteur,

ARRÊTE

Article 1

La procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains sera soumise à une enquête publique dans les formes fixées par les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement, pour une durée de 15 jours à compter du vendredi 15 novembre 2019.

L'enquête publique portera sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains. La mise en compatibilité porte sur une évolution du règlement écrit, du plan de zonage, d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) et du rapport de présentation.

Article 2

Monsieur Jacques HUGON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif.

Article 3

Les pièces du dossier, dont une version informatique consultable en mairie, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Salins les Bains pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Les pièces concernant la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU seront consultables sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : <https://www.cc-coeurdujura.fr/enquetes-publiques.htm>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur, lequel les annexera au registre.

Le public pourra également communiquer ses observations par voie électronique via l'adresse email suivante : mec-plu-salins2@cc-aps.fr

Article 4

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Salins les Bains les :

- vendredi 15 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 16h30

Article 5

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura sise 9, rue des Petites Marnes 39800 POLIGNY, ainsi qu'auprès de la commune de Salins les Bains sise Place des Alliés et de la Résistance, 39110 Salins les Bains.

Article 6

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes.

Article 7

Un avis au public faisant connaître le contenu de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché au tableau d'affichage extérieur de la communauté de communes et de la mairie au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis d'enquête publique sera également publié sur le site internet de la communauté de communes et de la commune de Salins les Bains.

Article 8

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au président de la communauté de communes le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées et son avis favorable ou défavorable.

Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée au Préfet.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au siège de la communauté de communes, à la mairie de Salins les Bains, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.cc-coeurdujura.fr/enquetes-publiques.htm> ainsi qu'en Préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an.

Article 9

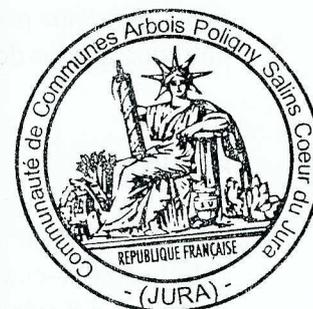
Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le conseil communautaire pourra déclarer le projet « *relevant de l'intérêt général* » et décider de la mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains.

Article 10

Le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le préfet du Jura,
Direction Départementale des Territoires du Jura,
Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fait à Poligny, le 25 octobre 2019



Le Président de la communauté de communes,
Michel FRANCONY

Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

Avis d'enquête publique

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains

Par arrêté du 25/10/2019, le Président de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains.

M Jacques HUGON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de Salins les Bains du 15 novembre 2019 au 29 novembre 2019 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie au public.

Le commissaire-enquêteur recevra en **mairie de Salins les Bains** :

- vendredi 15 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie de Salins les Bains, Place des Alliés et de la Résistance, 39110 Salins les Bains ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mec-plu-salins2@cc-aps.fr.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le conseil communautaire pourra déclarer le projet « relevant de l'intérêt général » et décider de la mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la communauté de communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au siège de la communauté de communes, à la mairie de Salins les Bains, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.cc-coeurdujura.fr/enquetes-publiques.htm> ainsi qu'en Préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

VOIX DU JURA

ATTESTATION DE PARUTION

jeudi 31 Octobre 2019

28 rue Théron de Montaugé-CS 72137

31017 Toulouse CEDEX 2

TEL : 0826 39 00 12 Fax : 0826 39 00 13

Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

Avis d'enquête publique

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains

Par arrêté du 25/10/2019, le Président de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains.

M Jacques HUGON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de Salins les Bains du 15 novembre 2019 au 29 novembre 2019 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie au public.

Le commissaire-enquêteur recevra en **mairie de Salins les Bains** :

- vendredi 15 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie de Salins les Bains, Place des Alliés et de la Résistance, 39110 Salins les Bains ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mec-plu-salins2@cc-aps.fr.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le conseil communautaire pourra déclarer le projet « relevant de l'intérêt général » et décider de la mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la communauté de communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au siège de la communauté de communes, à la mairie de Salins les Bains, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.cc-coeurdujura.fr/enquetes-publiques.htm> ainsi qu'en Préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

VOIX DU JURA

ATTESTATION DE PARUTION

jeudi 21 Novembre 2019

28 rue Théron de Montaugé-CS 72137

31017 Toulouse CEDEX 2

TEL : 0826 39 00 12 Fax : 0826 39 00 13

Abergement le Grand
Abergement le Petit
Abergement les Thésy
Aiglepierre
Arbois
Aresches
Aumont
Barretaine
Bersaillin
Besain
Biefmorin
Bracon
Brainans
Buvilly
Cernans
Chamole
Chausseans
Chaux Champagny
Chilly sur Salins
Clucy
Coïonne
Darbonnay
Dournon
Fay en Montagne
Geraise
Grozon
Ivory
Ivrey
a Chapelle sur Furieuse
La Chatelaine
La Ferté
Le Chateley
Le Fied
Lemuy
Les Arsures
Les Planches Près
Arbois
Marnoz
Mathenay
Mesnay
Miéry
Molain
Molamboz
Monay
Montholier
Montigny les Arsures
Mon tmarlon
Neuvilly
Oussières
Picarreau
Plasne
Poligny
Pont d'Héry
Pretin
Pupillin
Saint Cyr Montmalin
Saint Lothain
Saint Thiébaud
Saizenay
Salins les Bains
Thésy
Tourmont
Vadans
Vaux sur Poligny
Villiers les Bois
Villerserine
Villette les Arbois

LE PROGRES
Service Annonces Légales
4, rue Paul Montrochet
69286 LYON CEDEX 02

A Poligny,
Le 25/10/2019

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains

Pièce jointe : Annonce légale de l'enquête publique

Affaire suivie par : Sarah Vionnet (03 84 52 64 97)

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse ci-joint, un texte que je vous demande de bien vouloir insérer dans la rubrique "Annonces légales" :

- une première fois dans votre édition du 31/10/2019
- une seconde fois dans votre édition du 21/11/2019

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir dès l'insertion, 1 exemplaire de ces numéros certifiés accompagnés de votre facture en deux exemplaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Le Président,
Michel FRANCONY

Site d'Arbois
17 rue de l'Hôtel de Ville
39600 Arbois
Tél.03.84.66.24.17
contact@ccavv.eu

9 rue des Petites Marnes
39800 Poligny
Tél.03.84.73.77.58
contact@ccgrimont.fr

Site de Salins-les-Bains
La Tour - ZA des Mélincols
39110 Salins-les-Bains
Tél.03.84.73.16.46
ccp.salins@wanadoo.fr

Annonce légale :

Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

Avis d'enquête publique

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains

Par arrêté du 25/10/2019, le Président de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains.

M Jacques HUGON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de Salins les Bains du 15 novembre 2019 au 29 novembre 2019 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie au public.

Le commissaire-enquêteur recevra en **mairie de Salins les Bains** :

- vendredi 15 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie de Salins les Bains, Place des Alliés et de la Résistance, 39110 Salins les Bains ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mec-plu-salins2@cc-aps.fr.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le conseil communautaire pourra déclarer le projet « relevant de l'intérêt général » et décider de la mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la communauté de communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au siège de la communauté de communes, à la mairie de Salins les Bains, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.cc-coeurdujura.fr/enquetes-publiques.htm> ainsi qu'en Préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dept Jura (39)

CERTIFICAT DE PUBLICATION	
Parution de cette annonce	
Semaine <i>44</i>	Jour <i>31/10/19</i>
PUBLIPRINT PROVINCE N° 1 - LE PROGRES	
ANNONCES LEGALES	
lpral@leprogres.fr	
4, rue Paul Montrochet - 69286 LYON CEDEX 02	
Capital 150.000 €	
RCS LYON B 338 700 420	

Dept Jura (39)

CERTIFICAT DE PUBLICATION	
Parution de cette annonce	
Semaine <i>47</i>	Jour <i>21/11/19</i>
PUBLIPRINT PROVINCE N° 1 - LE PROGRES	
ANNONCES LEGALES	
lpral@leprogres.fr	
4, rue Paul Montrochet - 69286 LYON CEDEX 02	
Capital 150.000 €	
RCS LYON B 338 700 420	